

Avril 2021

Priorités stratégiques du CIPVP 2021-2025



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

Contents

Message de la commissaire	1	Approches transversales.....	12
Priorités stratégiques du CIPVP 2021 - 2025	3	Ce que nous avons décidé et pourquoi	13
À l'écoute de la population ontarienne	4	Prochaines étapes	14
Ce que nous avons entendu	5	Annexe A : Comité consultatif stratégique spécial	15
Aperçu.....	5	Membres	15
La prestation de services gouvernementaux numériques	6	Mandat	16
La transparence et le gouvernement ouvert	7	Annexe B : Description du processus	18
L'utilisation responsable des données pour le bien commun	8	Annexe C : Critères employés pour dresser la liste restreinte de priorités éventuelles	19
L'accès à l'information et la protection de la vie privée chez les jeunes	9	Annexe D : Liste des priorités et approches transversales éventuelles	20
La nouvelle génération des forces de l'ordre	10	Approches transversales	24
La confiance dans la santé virtuelle.....	11		

Message de la commissaire

Au début de mon mandat de cinq ans en tant que commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, en juillet 2020, je me suis engagée à accorder la priorité aux questions d'accès à l'information et de protection de la vie privée qui comptent le plus pour les Ontariennes et les Ontariens. Conformément à cet engagement, mon bureau a entamé un exercice de planification stratégique visant à établir les priorités qui orienteront les travaux du CIPVP tout au long de mon mandat. Cet exercice a pour but de déterminer comment concentrer nos ressources et nos énergies sur les grandes questions touchant l'accès à l'information et la protection de la vie privée :

- qui sont les plus pertinentes pour la population ontarienne d'aujourd'hui et de demain;
- qui relèvent sans conteste de la compétence du CIPVP;
- que le CIPVP est bien placé pour prendre en charge, étant donné ses points forts, ses capacités et son aptitude à collaborer et à établir des partenariats;
- sur lesquelles le CIPVP est le plus susceptible d'avoir une influence positive et importante.

Le mandat du CIPVP consiste notamment à régler les appels de décisions en matière d'accès à l'information, à faire enquête sur les atteintes à la vie privée, à examiner les politiques de confidentialité et les pratiques relatives aux renseignements, et à renseigner le public sur ses droits en matière d'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Pour remplir ce mandat, nous rendons des décisions et publions des rapports, élaborons des conseils pratiques et des documents d'information du public, publions des documents de recherche, fournissons des services consultatifs et donnons des exposés tout au long de l'année. Comme nos ressources sont limitées, nous devons souvent faire des choix difficiles quant aux activités à mener ou à faire progresser.

Bref, l'établissement de priorités nous aidera à faire ces choix stratégiques difficiles.

Cela dit, nous sommes conscients de la nécessité de rester souples. Les priorités stratégiques peuvent nous guider, mais il est impossible de prévoir tout ce qui se passera au cours des prochaines années; nous devons donc nous attendre à devoir modifier nos priorités en réponse à ces impondérables. Qu'il suffise de mentionner la pandémie de COVID-19, qui a pris le monde entier par surprise et a transformé du tout au tout notre vie personnelle et professionnelle. Des périodes difficiles comme celle que nous traversons peuvent inspirer des changements, voire même l'épanouissement, dans la mesure où nous demeurons capables de nous écarter du cap que nous avons fixé, de composer avec des défis inattendus et de trouver de nouveaux moyens de contourner les obstacles qui surgissent sur notre route.

Compte tenu de ces facteurs et réalités, ainsi que de l'apport précieux des intervenants ainsi que de notre comité consultatif stratégique spécial, j'ai le plaisir de vous présenter les priorités stratégiques du CIPVP pour la période allant de 2021 à 2025 :

- La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne
- Les enfants et les jeunes dans un monde numérique
- La nouvelle génération des forces de l'ordre
- La confiance dans la santé numérique

Il importe de définir le rôle que le CIPVP est en mesure de jouer relativement à chacune de ces priorités stratégiques. Ainsi, notre mandat ne consiste pas à préconiser des initiatives de modernisation ou de numérisation particulières; c'est là le travail d'autres parties prenantes. Mon rôle en tant que haute fonctionnaire indépendante de l'Assemblée législative consiste toujours, essentiellement et fondamentalement, à défendre et à protéger les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée à *l'intérieur* de chacun de ces domaines stratégiques. À cet égard, la mission double du CIPVP consiste à favoriser et à assurer la conformité aux lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, et donc à faire sa part pour favoriser la confiance des citoyens dans les institutions et organisations qui sont à leur service.

Plus précisément, nos objectifs pour chacune des priorités stratégiques sont les suivants :

La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne	Défendre les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en collaborant avec les institutions publiques pour établir des principes fondamentaux et des cadres de gouvernance exhaustifs en vue du déploiement responsable de technologies numériques.
Les enfants et les jeunes dans un monde numérique	Défendre les droits des enfants et des jeunes en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en favorisant leur littératie numérique et l'expansion de leurs droits numériques, tout en tenant les institutions responsables de protéger les enfants et les jeunes qu'elles servent.
La nouvelle génération des forces de l'ordre	Contribuer à renforcer la confiance du public dans les forces de l'ordre en travaillant avec les partenaires concernés pour élaborer les balises nécessaires à l'adoption de nouvelles technologies qui protègent à la fois la sécurité publique et les droits des Ontariennes et Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.
La confiance dans la santé numérique	Favoriser la confiance dans le système de soins de santé numérique en s'assurant que les dépositaires de renseignements sur la santé respectent les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information, et favoriser l'utilisation novatrice des renseignements personnels sur la santé à des fins de recherche et d'analytique dans la mesure où elle sert le bien public.

Nous avons également relevé des approches transversales que nous adopterons relativement à toutes nos priorités stratégiques dans notre travail visant à atteindre les objectifs établis :

1. Nous tiendrons compte des facteurs liés à l'accessibilité et à l'équité afin de réduire les inégalités quant aux résultats dans les communautés marginalisées.
2. Nous ferons preuve d'audace et d'ambition dans notre vision, tout en restant ancrés dans le pragmatisme.
3. Nous nous efforcerons de consulter les partenaires et les intervenants concernés et de collaborer avec eux.
4. Nous développerons les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires, tant en interne qu'en externe, pour faire avancer ces priorités stratégiques.

Priorités stratégiques du CIPVP 2021 - 2025



Au moment de la publication du présent rapport, le CIPVP supervisait la conformité à quatre lois :

- la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*;
- la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP)*;
- la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)*;
- la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)*.

Il est possible que le mandat du CIPVP soit élargi par le dépôt d'une loi ontarienne sur la protection de la vie privée dans le secteur privé. Si le gouvernement décidait d'aller de l'avant, le CIPVP devra pouvoir réorienter ses activités afin d'inclure cette importante priorité, pour rendre opérationnelle et appliquer la nouvelle loi. C'est pourquoi nous avons établi une cinquième priorité provisoire, afin que nous soyons prêts à démarrer si une nouvelle loi sur la protection de la vie privée est adoptée pour le secteur privé :

Une loi ontarienne sur la protection de la vie privée dans le secteur privé (priorité provisoire)	Élaborer les éléments de base et les mécanismes de surveillance nécessaires à l'application d'une loi ontarienne sur la protection de la vie privée dans le secteur privé, de manière à protéger la vie privée, à soutenir l'innovation responsable et à tenir compte de la spécificité et de la réalité économique de notre province.
--	--

Au nom du CIPVP, j'aimerais remercier les membres du comité consultatif stratégique spécial de leur soutien constant et des conseils judicieux qu'ils ont fournis tout au long de ce processus. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude aux près de 60 répondants qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts pour présenter leurs observations dans le cadre de notre processus de consultation publique. Nous sommes conscients que tous les intervenants ne nous ont pas fait part de leurs commentaires, mais le niveau élevé d'engagement des participants nous a beaucoup encouragés; ils nous ont fourni des idées réfléchies sur ce que le CIPVP pourrait ou devrait faire au cours des prochaines années, et nous ont fait des suggestions de collaboration. Comme nous cherchions à établir des priorités et à faire des choix difficiles, nous ne pouvons donner suite à la totalité des excellentes idées qui nous ont été proposées, mais nous les avons toutes prises en considération. Nous continuerons de le faire dans le cadre de la mise en œuvre, et nous nous réjouissons de la possibilité de travailler avec les intervenants intéressés.

À l'écoute de la population ontarienne

En décembre 2020, le CIPVP a publié un **document de consultation sur l'établissement des priorités stratégiques** et créé une formule en ligne pour recueillir les commentaires du public. Nous avons également communiqué directement avec plus d'une centaine d'intervenants pour les inviter à participer à la consultation. Nous avons reçu 59 ensembles d'observations d'un large éventail d'intervenants et de secteurs : municipalités, universités, hôpitaux et établissements du secteur de la santé, forces de l'ordre, sociétés d'État, organismes du secteur privé, chercheurs, centres d'études et de recherches et groupes de défense d'intérêts et particuliers, et une clinique d'aide juridique.

Nous avons également mis sur pied et consulté un **comité consultatif stratégique spécial**, composé de 18 experts d'un large éventail de secteurs, y compris les universités, la société civile, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les organismes de santé, les sociétés d'aide à l'enfance et les forces de l'ordre, ainsi que de représentants du secteur privé (**voir la composition et le mandat du comité à l'annexe A**).

Ce processus a été entamé à l'été 2020 (**voir une description du processus à l'annexe B**), lorsque le CIPVP a dressé une liste représentant sa première sélection de priorités stratégiques éventuelles. Cette liste s'appuyait sur l'issue d'une série de consultations internes menées au sein du personnel de tous les services du CIPVP afin de déterminer les principales préoccupations dont leur font part les membres du public et les intervenants pertinents dans le cadre de leurs fonctions quotidiennes. Les activités d'analyse du contexte du CIPVP, de même que les recherches juridiques et stratégiques approfondies que nous menons régulièrement sur des questions émergentes en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée en Ontario, au Canada et dans le monde, ont également éclairé ce processus. Après avoir mené des consultations externes auprès de notre comité consultatif stratégique spécial et appliqué des critères préétablis (**voir la liste de ces critères à l'annexe C**), nous avons dressé une liste restreinte de six priorités stratégiques éventuelles et de quatre approches transversales (**voir les priorités et approches transversales de la liste restreinte à l'annexe D**). Nous avons présenté cette liste restreinte au public afin d'obtenir ses commentaires aux fins de notre consultation.

Ce que nous avons entendu

Aperçu

En règle générale, les répondants étaient très favorables, dans leurs observations, à l'exercice d'établissement de priorités du CIPVP et au document de consultation. Bon nombre d'entre eux étaient en faveur de toutes les priorités éventuelles et n'ont pas nécessairement relevé les trois priorités qu'ils privilégiaient. Très peu ont exclu des priorités d'emblée. Lorsqu'un répondant était en désaccord avec une priorité particulière, c'était parce qu'à son avis, elle ne concordait pas avec ses intérêts ou avec son mandat, ou parce que des travaux suffisants avaient déjà été effectués à ce chapitre.

Nous avons été encouragés par le fait que des intervenants ont décrit leurs propres priorités stratégiques et souhaitent collaborer avec le CIPVP pour faire avancer certains domaines. Ainsi, ils se sont montrés disposés à travailler de concert avec le CIPVP pour élaborer de nouveaux cadres, documents d'orientation et autres ressources, ce qui favorisera l'engagement général des intervenants et permettra de faciliter l'application de ces documents.

De nombreux répondants ont commenté les liens entre ces priorités, constatant qu'elles se recoupent en raison des nouvelles technologies et des initiatives intersectorielles qui lèvent de plus en plus les barrières entre les différents domaines d'intérêt.

Plusieurs ont aussi souligné l'importance pour le CIPVP de parvenir à un équilibre délicat entre, d'une part, son rôle de favoriser des initiatives de modernisation en donnant des conseils en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information et, d'autre part, celui de surveiller les institutions et de les tenir responsables de respecter leurs obligations en vertu des lois.

De nombreux répondants ont fourni des propositions détaillées sur la façon dont le CIPVP pourrait donner suite à chacune des priorités, advenant qu'elles soient retenues. Nous n'en résumerons pas tous les détails, mais ces propositions précieuses seront prises en considération à nouveau à l'étape de la mise en œuvre, alors que le CIPVP élaborera son plan d'action afin de rendre opérationnelle chacune des priorités sélectionnées. Plusieurs répondants ont invité le CIPVP à tenir compte du fait que l'Ontario pourrait adopter une loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé; l'un

d'entre eux a affirmé que « les priorités devraient être modifiées afin de reconnaître le rôle accru du CIPVP », qui nécessiterait sans doute l'affectation de ressources considérables.

Compte tenu de la nature généralement positive et favorable des réponses, nous nous concentrons ci-dessous sur les principales considérations et recommandations formulées par les répondants, dont nous avons tenu compte pour rajuster, mettre au point et, en fin de compte, sélectionner nos priorités stratégiques et les énoncés d'objectifs connexes afin d'assurer leur réussite globale.

La prestation de services gouvernementaux numériques

Cette priorité éventuelle a reçu l'appui général des répondants, qui ont reconnu l'occasion qu'elle comporte de favoriser l'efficacité et l'équité en centralisant la prestation des services tout en étant à l'avant-plan de l'innovation respectueuse de la vie privée. Par exemple, une municipalité a affirmé que grâce à l'orientation et aux conseils du CIPVP, elle pourrait se hisser au premier plan en matière de prestation de services numériques.

Les répondants qui étaient en faveur de la sélection de cette priorité ont souligné la nécessité d'assurer la normalisation et l'uniformité dans l'ensemble de la formation publique, la transparence quant à la conception et à la mise en œuvre des services numériques et la création d'un mécanisme indépendant de surveillance, notamment par la tenue d'évaluations obligatoires de l'incidence sur la vie privée. D'autres ont convenu avec nous que l'établissement et le maintien d'identités numériques ainsi que la création de portails adaptés à l'âge de l'utilisateur sont essentiels à ce travail.

Les municipalités ont affirmé qu'elles ont une perspective unique sur cette priorité, et elles ont demandé l'assurance qu'elles seront consultées. Par exemple, elles ont souligné que si le gouvernement provincial et certaines municipalités ont leurs propres services de technologie de l'information dotés de plusieurs employés à temps plein, les petites municipalités s'en remettent parfois à des ententes de partage de services avec d'autres municipalités pour les services de base. Les collectivités rurales et du Nord, quant à elles, ne disposent pas toujours de l'accès à un service Internet à large bande fiable et abordable. Conscientes du fait qu'il ne revient pas au CIPVP de régler ces problèmes, elles ont toutefois soutenu que ce dernier devrait envisager ses activités selon une perspective globale, en tenant compte non seulement de la situation de l'auteur de la demande d'accès et de la personne qui porte plainte concernant la protection de la vie privée, mais également de celle des administrateurs municipaux.

Certains répondants ont abordé leurs difficultés sur le plan de la prestation de services numériques, notamment en ce qui concerne le fait d'assurer la reddition de comptes dans le cadre de leurs rapports avec des fournisseurs de services en sous-traitance. Ils ont exprimé la volonté et la nécessité de faire appel à des sous-traitants, mais ils ont recommandé que le CIPVP effectue en priorité un examen des étapes à franchir afin de garantir à la population ontarienne que le recours à des tiers n'aboutira pas à la « fourniture de renseignements personnels à des intérêts commerciaux » et à des effets négatifs sur la vie privée des particuliers. Pour « s'engager dans un avenir numérique, il serait utile de disposer d'orientations concernant les ententes entre organismes et entreprises du secteur privé », a affirmé un répondant, de même que d'un « cadre d'information pour la collecte de données numériques comportant des renseignements sur la sécurité de l'information ».

Un répondant a réclamé que la conception des services numériques soit « axée sur les utilisateurs », et un autre a souligné la nécessité d'accorder la « priorité à la protection de la vie privée ». Bon nombre de répondants considéraient qu'il était important d'assurer la prestation transparente de

services numériques et de tenir les institutions gouvernementales redevables de leurs initiatives numériques, particulièrement en raison de leur incidence sur les populations à faible revenu et historiquement marginalisées.

Certains répondants ont suggéré d'élargir cette priorité afin d'englober les besoins particuliers des sociétés d'État et le rôle des institutions du secteur public élargi qui ne font pas partie du gouvernement.

Enfin, une université a rappelé au CIPVP l'importance de demeurer « une organisation vraiment autonome et indépendante, soustraite à l'influence et aux pressions du gouvernement » pour continuer de fournir des conseils de confiance.

La transparence et le gouvernement ouvert

L'inclusion de *La transparence et le gouvernement ouvert* dans les priorités du CIPVP a suscité beaucoup d'appuis, bien que dans une moins grande mesure que *La prestation de services gouvernementaux numériques*. Un répondant a affirmé que ces deux priorités « vont de pair » compte tenu du fait qu'il y a lieu de rehausser la transparence et la reddition de comptes en raison de la complexité de la modernisation des systèmes d'information.

Un répondant du secteur municipal a affirmé que l'ouverture est au cœur du processus décisionnel des municipalités, et que la transparence est importante pour susciter et entretenir la confiance. Un autre a déclaré qu'encourager l'ouverture favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes et permet d'« éviter que des perspectives fondées sur des idéologies n'influent sur les politiques ». Les avantages de la transparence, a affirmé un autre répondant, devraient être accessibles à tous les Ontariens et Ontariennes, et non seulement à ceux qui ont de l'argent et des ressources.

Un répondant a exprimé l'avis que l'objectif de « promouvoir » la transparence et le gouvernement ouvert était plutôt passif; il a suggéré d'être plus proactif (p. ex., « piloter » la transparence).

Bien que certains considèrent cette priorité comme étant la pierre angulaire de la démocratie, les rares répondants qui l'ont pas soutenue étaient généralement d'avis que beaucoup de travaux ont déjà été réalisés ou sont en cours dans le domaine du gouvernement ouvert.

Un certain nombre de répondants ont encouragé le CIPVP à élaborer des orientations pratiques en plus de cadres stratégiques ou de haut niveau. Par exemple, l'un d'entre eux a proposé « des études de cas qui décrivent l'ensemble du cycle de vie de la collecte à la transparence des données (y compris des discussions sur les indices de succès ou les modèles de conception) », tandis que d'autres ont proposé des boîtes à outils et des informations pour les utilisateurs finaux et « des ressources qui décrivent comment mettre en œuvre la transparence proactive étape par étape, avec des pratiques prometteuses pour réduire les formalités administratives ». Nombreux sont ceux qui considèrent que le fait de s'appuyer sur les lignes directrices sur l'anonymisation des données structurées du CIPVP constitue un moyen important de favoriser une plus grande transparence et un gouvernement ouvert.

De nombreux répondants ont mentionné la nécessité de moderniser les lois régissant le secteur public en suggérant des moyens de réduire la pression exercée sur le système d'accès à l'information, notamment par des divulgations proactives et des mesures visant à réduire les demandes d'accès à l'information frivoles, vexatoires ou abusives qui imposent des contraintes aux institutions gouvernementales sur le plan des ressources sans que les contribuables en tirent d'avantages. Ces

répondants ont noté que le CIPVP devrait au moins tenir compte de la possibilité que des acteurs malveillants tirent parti de toute exigence supplémentaire de transparence ou d'ouverture lors de la création (ou de l'analyse) de cadres. Ils ont déclaré que ces acteurs ne sont pas une raison d'abandonner les initiatives de transparence, mais qu'ils devraient également être pris en compte dans l'élaboration de nouveaux processus.

Un petit nombre d'intervenants ont recommandé que l'énoncé de l'objectif soit reformulé pour mentionner l'obligation de protéger les informations commerciales dans des circonstances appropriées.

Enfin, un groupe d'intérêt public a souligné que la divulgation proactive permet aux organisations comme la leur de « jouer un rôle dans la responsabilité à l'égard du public ».

L'utilisation responsable des données pour le bien commun

L'utilisation responsable des données pour le bien commun a compté parmi les priorités les plus fréquemment recommandées. Les répondants du secteur de la santé se sont montrés particulièrement enthousiastes à l'égard de cette priorité, combinée à *La confiance dans la santé virtuelle*. L'un d'eux a fait remarquer que l'accès aux données et l'intelligence artificielle favoriseraient l'innovation nécessaire pour fournir aux gens les soins qu'ils méritent, et un autre a noté que cette priorité s'appliquerait également aux secteurs de l'éducation et des transports. Certains répondants ont mis en garde contre le fait que l'« innovation » soit invoquée pour justifier des pratiques portant atteinte à la vie privée, tandis que d'autres ont demandé une définition claire, neutre et sans parti pris de la notion de « fins bénéfiques pour la société ».

Quelques répondants ont déclaré qu'ils ne considéraient pas cette question comme un domaine prioritaire en soi, mais plutôt comme une considération sous-jacente à d'autres priorités stratégiques.

De nombreux répondants ont recommandé que le CIPVP se concentre sur des conseils pratiques (tels que des études de cas et des leçons apprises), plutôt que sur des cadres théoriques (qui, selon eux, font déjà l'objet de travaux importants au Canada et à l'étranger). L'un d'entre eux a souligné la nécessité de s'attaquer à ce qu'il considère comme la lourdeur des processus liés aux ententes de partage des données. D'autres domaines ont été cités comme nécessitant des conseils pratiques, notamment la description des systèmes d'intelligence artificielle, l'utilisation responsable des données personnelles dans la formation des systèmes d'intelligence artificielle, l'anonymisation, l'intersection entre la vie privée et l'éthique, la clarté des concepts tels que les fiduciaires de données et la protection des renseignements collectifs, et les cadres de gouvernance pour faire face au rôle croissant des acteurs commerciaux dans la sphère publique.

Bon nombre de répondants ont soutenu que l'objectif devrait être modifié afin d'ajouter : « ...tout en protégeant les renseignements personnels des particuliers ». On pourrait affirmer que cette notion est incluse dans l'utilisation « responsable » des données, mais d'après ces répondants, il serait souhaitable que cet équilibre soit explicite. Certains ont également suggéré d'élargir cet objectif au-delà des « cadres » afin d'inclure des « ressources », et d'ajouter la notion d'« engagement du public » ou de « sensibilisation du public ».

Un ministère provincial considère l'utilisation responsable des données pour le bien commun comme étant « le principe voulant que l'utilisation des données rehausse l'équité et rapporte des avantages à la population ontarienne, canadienne et mondiale, d'une façon qui l'emporte sur les priorités internes ou les pratiques institutionnelles ». Il a suggéré au CIPVP de continuer d'accorder son appui à des lignes directrices et mécanismes visant à promouvoir ce principe et surmonter les difficultés qui se présentent.

Une municipalité a suggéré que des conseils clairs soient fournis relativement aux normes d'anonymisation et au degré de contrôle technique à assurer, car cela serait très utile pour « réduire la réticence au risque », et un autre répondant a souligné la nécessité de protéger les particuliers (et les groupes) contre les conséquences de l'analyse de données, même de données anonymisées.

Un répondant a recommandé de remplacer « ...données pour le bien commun » par « données pour le bien de la société », ce qui revêt plus de signification selon les commentaires de particuliers et de communautés, alors que le « bien commun » tend à être défini unilatéralement.

Enfin, un répondant a évoqué la formation possible d'entités semblables à des fiducies de données appelées installations de données centralisées, à l'égard desquelles le CIPVP pourrait exercer un rôle de supervision important comparable à celui qu'il exerce déjà à l'égard des entités prescrites en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)*. Pour ce qui est des fiducies de données, un autre répondant était d'accord avec les diverses questions soulevées dans le document de discussion du CIPVP et a réclamé la mise sur pied d'un processus complet de consultation des intervenants afin d'y donner suite.

L'accès à l'information et la protection de la vie privée chez les jeunes

L'accès à l'information et la protection de la vie privée chez les jeunes a également été bien accueillie comme priorité éventuelle. Cependant, certaines divergences d'opinions ont été soulevées en ce qui concerne l'objectif et l'approche proposés par le CIPVP.

Par exemple, un répondant considérait que l'accès à l'information et la protection de la vie privée chez les enfants et les jeunes étaient un thème transversal plutôt qu'une priorité distincte.

Certains répondants étaient en faveur de l'objectif tel qu'il a été formulé. Un répondant a souligné que la phrase « ...en les aidant à affirmer leur indépendance... » suppose une aide continue du CIPVP, tandis qu'un terme comme « habilitant » exprimerait mieux l'objectif de faire en sorte que les jeunes puissent prendre des décisions en toute indépendance concernant leur vie privée. Pour ce faire, il a recommandé au CIPVP de se concentrer sur l'intégration d'un programme d'études approprié dans les salles de classe ontariennes (y compris les cours de science, technologie, ingénierie et mathématiques [STIM]) et sur l'information des élèves sur des questions telles que la sécurité en ligne et le chiffrement. D'autres ont recommandé au CIPVP d'élaborer des lignes directrices et des plans de leçon dans le domaine de la littératie numérique qui soient destinés aux enfants beaucoup plus jeunes.

Pour certains, l'énoncé de l'objectif minimise le rôle des parents ou tuteurs. Ils ont déclaré qu'il fallait aussi aider ceux-ci à soutenir leurs enfants ou à agir en leur nom, surtout compte tenu de leur rôle essentiel consistant à « contrôler l'accès à Internet pour leurs enfants ». Des répondants étaient d'avis que le CIPVP pourrait donner du soutien aux parents en les renseignant sur les préoccupations des enfants en matière de vie privée et en leur faisant connaître les ressources, les programmes d'études et campagnes de littératie numérique du CIPVP.

Les partisans d'une troisième approche ont affirmé que le CIPVP n'envisage pas la question du bon angle. Au lieu de déterminer si les jeunes sont adéquatement informés, il devrait s'assurer que les institutions respectent leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels concernant les jeunes et d'accès à ces renseignements, et qu'elles créent des environnements qui favorisent leur autonomie. Pour certains, cela reviendrait à mieux surveiller les organismes, comme les écoles et les sociétés d'aide à l'enfance, qui travaillent auprès des jeunes, ou à collaborer avec eux.

D'autres ont souligné la nécessité de protéger les jeunes contre les services numériques du secteur privé, les applications, les appareils et les médias sociaux. De nombreux répondants ont également évoqué la nécessité de vérifier les outils logiciels gratuits utilisés dans les salles de classe.

Des répondants ont souligné que l'élaboration de politiques concernant les jeunes doit être effectuée en tenant compte de leur diversité et des circonstances dans lesquelles ils interagissent avec le gouvernement, les soins de santé et les fournisseurs de services du secteur du bien-être de l'enfance. On a mis en garde le CIPVP de ne pas adopter une approche universelle, soulignant que chez les jeunes, comme c'est le cas en ce qui concerne la vie privée en général, la notion de « choix éclairé » varie selon la situation et doit être envisagée avec souplesse. Un répondant a évoqué la nécessité de parvenir à un équilibre entre « le droit d'accès des parents et le droit à l'autodétermination des mineurs matures », et un autre a déclaré : « des conseils sur l'âge de la majorité pour les décisions concernant les renseignements personnels sur la santé seraient utiles aux professionnels de la santé, aux jeunes et aux membres de leur famille ».

Selon plusieurs répondants, bien que les enfants et les jeunes soient déjà vulnérables, ceux qui font partie de populations à faible revenu ou historiquement marginalisées le sont encore plus. Il serait donc souhaitable de favoriser de la part des intervenants pertinents la publication de données ouvertes et des divulgations proactives afin de relever et de pallier ces inégalités sociales.

La nouvelle génération des forces de l'ordre

C'est la priorité *La nouvelle génération des forces de l'ordre* qui a fait l'objet du plus petit nombre de commentaires et qui a été sélectionnée le moins parmi les trois principales priorités. Cependant, les répondants qui ont abordé cette question la considéraient généralement comme revêtant beaucoup d'importance, particulièrement pour les communautés marginalisées. On a souligné que les services de police fondés sur des algorithmes ont une incidence réelle et importante sur la vie des Ontariennes et des Ontariens.

Dans leurs observations, les répondants se sont concentrés généralement sur l'importance de la transparence et de la surveillance. Un répondant a souligné que l'Ontario, l'une des plus grandes provinces dans l'une des principales démocraties libérales du monde, devrait se faire le chef de file de ces questions. Par exemple, le CIPVP pourrait jouer un rôle plus proactif en matière de surveillance, et les services de police de même que les organismes municipaux, provinciaux et fédéraux devraient collaborer à l'élaboration de tout cadre d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Quel que soit le mécanisme choisi, les répondants ont affirmé généralement que la population ontarienne doit savoir quand et comment les forces de l'ordre recueillent des renseignements à son sujet, et que ces activités doivent faire l'objet d'une surveillance appropriée.

Advenant que cette priorité soit choisie, le CIPVP a été invité à collaborer avec la Commission ontarienne des droits de la personne et à inclure explicitement la promotion de la transparence dans l'énoncé de l'objectif.

Il convient de noter que dans ses observations, un organisme d'application de la loi a également appuyé cette priorité, reconnaissant l'intérêt mutuel d'une utilisation responsable, d'une surveillance adéquate et d'une protection appropriée des renseignements personnels, ainsi que le besoin général d'accroître la confiance du public envers la police. Compte tenu du rythme rapide de l'évolution de la technologie et des contraintes en matière de ressources, on a fait remarquer qu'au lieu que les services de police de l'Ontario entreprennent séparément des évaluations de l'incidence sur

la vie privée d'un nouveau processus ou d'une nouvelle technologie, il serait plus efficace d'être guidé par un ensemble commun de lignes directrices provinciales élaborées par le CIPVP ou en consultation avec lui. Ces lignes directrices pourraient également inclure des caractéristiques pouvant être adaptées au cas par cas. Il a également été suggéré que le CIPVP convoque un groupe de travail provincial composé d'une large représentation intersectorielle : police, premiers intervenants, enquêteurs, spécialistes de la protection de la vie privée et experts en droit, avec la participation de procureurs de la Couronne, d'avocats de la défense, de défenseurs des libertés civiles et des droits de la personne et de personnes ayant une expérience vécue provenant de communautés marginalisées.

La confiance dans la santé virtuelle

La confiance dans la santé virtuelle a été l'une des priorités les plus citées parmi les trois plus importantes pour les répondants. L'un d'entre eux a déclaré : « Le Canada a la possibilité d'être un chef de file mondial dans l'élaboration et l'implantation de technologies de santé numériques, y compris l'adoption de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique dans le domaine de la santé. » Un autre a souligné « le potentiel considérable de la santé virtuelle d'aboutir au recours courant à des méthodes pratiques et évolutives » et « l'intégration de notions d'ingénierie de la vie privée dans des solutions novatrices aux fins de la prestation de soins de santé et dans les technologies de la santé de façon plus générale ».

Certains ont suggéré qu'il fallait donner du soutien, d'une part, aux particuliers, à mesure qu'ils acquièrent un plus grand contrôle sur leurs renseignements médicaux grâce aux portails de santé personnels, aux applications de santé numériques et aux capteurs corporels et, d'autre part, aux organismes de santé en ce qui concerne les questions de sécurité de l'information, comme la gestion des menaces de cybersécurité.

De nombreux répondants ont fait remarquer que cette priorité et la priorité *L'utilisation responsable des données pour le bien commun* se chevauchent; ils ont souligné les avantages possibles pour la population ontarienne de favoriser le recours à l'intelligence artificielle dans la recherche en matière de santé. De même, des recoupements avec la priorité *La prestation de services gouvernementaux numériques* ont été soulignés; comme cela s'est produit du côté des services gouvernementaux, l'adoption rapide des services numériques que la COVID-19 a accélérée n'a pas nécessairement permis une surveillance uniforme et adéquate des plateformes.

Un groupe a recommandé que le CIPVP envisage d'évaluer les changements qui ont été apportés en réponse à la COVID dans l'optique « d'aborder la question de la prestation des soins de santé dans un contexte autre que celui d'une urgence » et de déterminer comment les renseignements personnels sur la santé devraient continuer à être gérés une fois que la menace de la COVID-19 se sera dissipée. Un autre a souligné la nécessité d'aider les institutions à redémarrer en fournissant des conseils clairs à celles qui ont adopté rapidement des solutions virtuelles pour assurer la prestation rapide de soins de santé, reléguant provisoirement au second plan les préoccupations en matière de confidentialité et de sécurité. Un troisième a recommandé au CIPVP de continuer à surveiller les nouvelles catégories de renseignements personnels sur la santé (comme les résultats du test de dépistage de la COVID-19 ou le statut vaccinal) afin de protéger les personnes contre les risques de discrimination et de violation de la vie privée, notamment dans les domaines de l'assurance et de l'emploi. Un quatrième a relevé l'importance de « moderniser et de pérenniser les politiques et les lois » afin de tenir compte des changements apportés par la pandémie d'une manière qui reflète les opinions de la population ontarienne.

Un répondant a recommandé que si cette priorité était retenue, il faudrait faire explicitement référence aux principes que sont la confiance, la dignité, l'équité, la participation et la sécurité, en gardant à l'esprit que les aînés sont les utilisateurs les plus fréquents du système de santé de l'Ontario mais qu'ils « n'ont pas toujours le même niveau de littératie numérique que le reste de la population ».

Un répondant a fait remarquer que cette priorité, telle qu'elle est rédigée, semble se concentrer entièrement sur la santé physique, à l'exclusion possible de la santé mentale. Étant donné l'expansion rapide de services tels que la thérapie en ligne, ils ont suggéré que ce domaine prioritaire englobe spécifiquement la santé mentale.

Un répondant a estimé que la description de l'objectif était trop large, notant que l'analyse des données sur la santé impliquait une boîte à outils différente de celle de la santé virtuelle, tout en reconnaissant un certain chevauchement. Un autre a recommandé des énoncés d'objectifs distincts pour la santé virtuelle et l'analytique des données sur la santé. D'autres encore ont recommandé que cette priorité, si elle est adoptée, soit rebaptisée *La confiance dans la santé numérique* afin de montrer qu'elle ne se limite pas à la fourniture virtuelle de soins de santé.

Enfin, le chevauchement entre la santé, l'application de la loi et la protection de l'enfance a été identifié comme un domaine où davantage d'orientations sont nécessaires.

Approches transversales

Les répondants étaient généralement satisfaits des approches transversales proposées, et peu de commentaires ont été formulés, si ce n'est pour reconnaître l'importance particulière de l'accent proposé sur l'équité et l'accessibilité. La vie privée est un droit fondamental de la personne, a-t-on fait remarquer, et un droit qui permet l'exercice d'autres droits. L'examen des activités menées en vertu des lois ontariennes sur la protection de la vie privée devrait, selon les participants, inclure la reconnaissance de ce droit ou être fondé sur lui.

Un répondant a recommandé que, dans le cadre de l'approche *Accessibilité* et équité, le terme « personnes vulnérables et marginalisées » soit remplacé par un langage plus centré sur la personne, comme « personnes présentant des vulnérabilités structurelles ou une marginalisation ».

D'autres répondants ont proposé d'autres approches transversales éventuelles : favoriser l'innovation, collaborer avec d'autres organismes de réglementation de l'Ontario, assurer la conformité en matière de protection de la vie privée au moyen d'un cadre des droits de la personne, revoir la protection des données en génomique et alléger le fardeau global des particuliers en mettant l'accent sur la reddition de comptes.

L'un d'entre eux a recommandé d'ajouter la normalisation en tant qu'approche transversale pour soutenir la mise en œuvre de toutes les priorités stratégiques, et faciliter leur gestion dans le temps et l'interaction du CIPVP avec d'autres organisations.

D'autres ont demandé instamment au CIPVP de tenir compte du fait que les distinctions strictes entre les secteurs public et privé s'estompent de plus en plus et de la nécessité de répondre aux réalités d'une économie innovante du secteur public-privé dans un cadre plus large des droits de la personne.

Ce que nous avons décidé et pourquoi

Après une analyse approfondie de la soixantaine d'ensembles d'observations que nous avons reçus, et compte tenu des conseils de notre comité consultatif stratégique spécial, nous avons décidé de faire ce qui suit :

- *Fusionner les deux priorités axées sur le gouvernement (La prestation de services gouvernementaux numériques et La transparence et le gouvernement ouvert) :* Nous sommes d'accord avec l'observation selon laquelle la protection de la vie privée et la transparence doivent aller de pair lors de l'instauration de systèmes gouvernementaux modernes, étant entendu que cette dernière (la transparence) doit inclure, sans s'y limiter, un solide régime d'accès à l'information. Comme il s'agit des deux faces d'une même médaille, nous les avons combinées pour créer notre nouvelle priorité : *La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne.* Pour veiller à nous concentrer sur ce qui pourrait autrement devenir un domaine prioritaire vaste et difficile à gérer, nous orienterons nos efforts vers le développement des éléments de base de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée que les gouvernements pourront utiliser lors de l'introduction de toute nouvelle technologie ou de tout nouveau système numérique. En adoptant une approche globale au niveau méta, plutôt que d'essayer de donner des conseils sur chaque application, nous travaillerons à l'élaboration de principes de base, d'outils communs et de cadres de gouvernance qui ancreront ces efforts de numérisation dans les valeurs que sont la protection de la vie privée, la reddition de comptes, l'équité et la transparence. Par exemple, il pourrait s'agir de travailler avec d'autres intervenants pour élaborer des modèles aux fins de l'évaluation de l'incidence fondée sur des algorithmes, de concevoir des cadres de gouvernance pour la gestion des partenariats public-privé, d'établir des approches de validation et d'authentification de l'identité numérique, et de mettre à jour nos directives d'anonymisation pour tenir compte des nouvelles formes de technologies de protection de la vie privée.
- *Clarifier la portée de la priorité La confiance dans la santé numérique :* Nous sommes d'accord avec les commentaires selon lesquels cette priorité devrait comprendre non seulement les aspects de la prestation de soins de santé virtuels qui touchent l'accès à l'information et la protection de la vie privée, mais également la numérisation de renseignements sur la santé. Cela englobe les possibilités et risques que comportent l'analytique de données, la recherche et l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique pour évaluer les systèmes de santé et améliorer la santé de la population. Pour refléter ces deux aspects, nous utiliserons le terme « santé numérique » au lieu de « santé virtuelle ». Nous pourrions ainsi intégrer dans cette priorité stratégique plusieurs éléments de la priorité *L'utilisation responsable des données pour le bien commun*, qui était initialement proposée, et à laquelle de nombreux intervenants ont réagi très favorablement et avec enthousiasme. En ce qui concerne cette priorité, il est clair que la santé s'entend à la fois de la santé mentale et de la santé physique.
- *Mise au point des énoncés d'objectifs :* Les énoncés d'objectifs représentent des éléments essentiels de notre exercice d'établissement de priorités, car ils clarifient la portée des travaux que nous réaliserons à l'égard de chaque priorité et établiront des normes au regard desquelles nous pourrions évaluer nos progrès. Nous avons soigneusement réexaminé et affiné chacun de nos énoncés à la lumière des commentaires reçus au cours du processus de consultation, afin de nous assurer qu'ils sont spécifiques, mesurables et réalisables. Il a fallu trouver un équilibre pour tenir compte de notre double fonction : celle de conseiller de confiance, qui contribue à

un traitement des données transparent et respectueux de la vie privée, et celle d'organisme de réglementation indépendant, qui demande aux institutions de rendre compte de leurs décisions et de leurs actions. Nous avons également veillé à ce que chaque énoncé d'objectif soit suffisamment large pour couvrir les aspects essentiels du domaine prioritaire correspondant, sans être trop large au point de devenir un fourre-tout, ou trop générique au point de ne pas être clair et de ne pas avoir de sens en tant que priorité.

- *Tenir compte de l'adoption possible d'une loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé* : Nous sommes d'accord avec plusieurs répondants qui nous ont conseillé de nous préparer au cas où le gouvernement présenterait une loi ontarienne sur la protection de la vie privée dans le secteur privé. Si une telle loi devait être adoptée, elle aurait probablement une incidence importante sur notre travail et nécessiterait des efforts considérables pour préparer son entrée en vigueur et son application. En d'autres termes, elle deviendrait inévitablement une priorité supplémentaire pour nous. Tout en reconnaissant que le gouvernement de l'Ontario n'a pas encore pris de décision à ce sujet, nous croyons néanmoins qu'il serait prudent de bien nous préparer à répondre à une telle éventualité. C'est pourquoi nous avons formulé une cinquième priorité provisoire, *Une loi ontarienne sur la protection de la vie privée dans le secteur privé*, et rédigé un énoncé d'objectif connexe afin de pouvoir nous adapter rapidement au besoin et d'être prêts à remplir notre mandat élargi de même qu'à répondre aux attentes connexes.

Prochaines étapes

Nos priorités stratégiques étant établies, il est temps pour nous de les mettre en œuvre. Notre prochaine étape consistera à élaborer des plans d'action à court et à long terme pour rendre chaque priorité opérationnelle, ainsi que des critères pour mesurer et évaluer notre travail et rendre compte de nos progrès au fil du temps. Ce faisant, nous tiendrons compte, dans l'élaboration et la communication de nos plans, des nombreuses et excellentes idées que nous avons reçues au cours du processus de consultation sur ce que le CIPVP pourrait ou devrait faire dans chaque domaine prioritaire.

Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration et nos consultations avec les divers intervenants sur la meilleure façon d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et d'entendre les Ontariennes et Ontariens nous faire part de leurs préoccupations en matière d'accès et de protection de la vie privée. Ensemble, nous nous efforcerons de penser de façon créative et d'agir de manière proactive pour faire progresser les droits de la population ontarienne relatifs à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée dans ces domaines stratégiques prioritaires au cours des prochaines années.

Annexe A : Comité consultatif stratégique spécial

Membres

Matthew Anderson, président-directeur général, Santé Ontario

Lisa Austin, titulaire de la chaire de droit et de technologie, faculté de droit, Université de Toronto

Vass Bednar, directrice générale, programme de maîtrise en politiques publiques dans une société numérique, Université McMaster

Nicole Bonnie, chef de la direction, Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance

Rodney Burns, dirigeant principal de l'information, Alliance pour des communautés en santé

Robert Fay, directeur de la recherche sur l'économie numérique, Centre for International Governance Innovation

Rebecca Finlay, vice-présidente, mobilisation et politiques publiques, Canadian Institute for the Advancement of Research (CIFAR); directrice générale intérimaire, Partnership on AI

Charles Finley, vice-président, comité consultatif sur la stratégie numérique, Waterfront Toronto; chef de l'expérience client, Futurpreneur Canada

Matthew Johnson, directeur de l'éducation, HabiloMédias

Satyamoorthy Kabilan, associé directeur, Gartner Inc.

Vivek Krishnamurthy, directeur, Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada Samuelson-Glushko (CIPPIC), Université d'Ottawa

Eric Labelle, greffier et solliciteur, cité du Grand Sudbury

Micheal Miller, directeur général, Association of Native Child and Family Service Agencies of Ontario

Christopher Parsons, associé supérieur en recherche, Citizen Lab, Munk School of Global Affairs and Public Policy, Université de Toronto

John Roberts, directeur général de la protection de la vie privée et archiviste de l'Ontario, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Teresa Scassa, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en politiques et droit de l'information, Université d'Ottawa

Colin Stairs, dirigeant principal de l'information, Service de police de Toronto

Laura Tribe, directrice générale, OpenMedia

Mandat

Approuvé le 28 octobre 2020

Objet

Le Comité consultatif stratégique spécial du CIPVP a pour objet de fournir des conseils d'experts indépendants afin que le CIPVP tienne compte, tout au long du processus d'établissement de ses priorités stratégiques, d'un large éventail d'intérêts et de points de vue.

Mandat

Le rôle des membres du comité est de nature consultative. Plus précisément, le comité a pour mandat de conseiller le CIPVP sur :

- son processus de planification de l'établissement de priorités et de mobilisation des intervenants;
- ses priorités stratégiques éventuelles en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée pour la période allant de 2020 à 2025;
- les communications publiques sur ce processus et sur les priorités stratégiques.

Réunions

Le comité tiendra au moins trois réunions virtuelles en octobre et novembre 2020 et en janvier 2021. Des conférences téléphoniques et consultations par courriel pourraient également avoir lieu au besoin.

Membres

Les membres du comité ont été choisis pour leur leadership visionnaire et leurs connaissances dans leur domaine de spécialité. Les membres sont invités à participer en tant qu'experts dont l'apport sera éclairé par leurs fonctions actuelles, mais non en tant que représentants des organisations auxquelles ils appartiennent. La composition du comité ne suppose aucunement que le CIPVP approuve une organisation, une entreprise, un produit ou un service particulier.

Les réunions sont présidées par la commissaire ou, en son absence, par l'un des commissaires adjoints.

Durée du mandat

Les membres sont nommés pour la période allant du 15 octobre 2020 au 28 février 2021.

Caractère confidentiel

Tous les documents fournis aux participants aux fins des délibérations du comité doivent être considérés comme étant confidentiels à moins d'indication contraire. Les discussions du comité auront lieu selon la règle de Chatham House; ainsi, les participants sont libres d'utiliser les informations obtenues lors de ces discussions, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni le nom des personnes à l'origine de ces informations, ni les opinions des autres participants.

Commentaires aux Médias

Les membres du comité ne discuteront pas avec les médias des travaux du comité à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la commissaire.

Procédures

Les membres mettront tout en œuvre pour participer à toutes les réunions. Le membre qui ne peut se présenter à une réunion doit informer à l'avance la coordination administrative de son absence et ne peut être remplacé.

La coordination administrative fera parvenir aux membres les documents pertinents, y compris l'ordre du jour, au moins trois jours ouvrables avant la réunion.

Décisions

En tant que présidente, la commissaire demandera le point de vue de tous les membres du comité, à titre individuel et collectif, et en tiendra compte. Cependant, les décisions définitives prises à l'issue du processus de consultation et la sélection des priorités stratégiques du CIPVP pour 2020-2025 incombent à la commissaire et aux commissaires adjoints.

Rémunération

Les membres du comité siègent à titre gratuit; cependant, le CIPVP remboursera les dépenses approuvées au préalable qu'ils auront engagées dans l'exercice de leurs fonctions, conformément aux politiques sur les finances et l'approvisionnement du CIPVP.

Date d'effet

Le présent mandat entre en vigueur le 28 octobre 2020, jour où le comité l'approuve.

Annexe B : Description du processus

ÉLABORATION DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PROPOSÉES

Septembre à novembre 2020

- Consultation de tous les membres du personnel du CIPVP sur les principales questions intéressant la population ontarienne (selon les plaintes, appels, demandes de renseignements, demandes des médias, etc.)
- Analyse des tendances relevées dans le cadre des activités quotidiennes d'analyse du contexte du CIPVP
- Élaboration d'une première sélection de priorités stratégiques éventuelles, qui a été ramenée à une liste restreinte de six priorités en fonction de critères établis en consultation avec le comité de la haute direction du CIPVP

Décembre 2020 et janvier 2021

- Consultation du comité consultatif stratégique spécial composé de membres externes
- Rédaction du document de consultation publique visant à recueillir les commentaires du grand public et des principaux intervenants
- Publication du document de consultation publique et lancement du processus de consultation publique
- Communication ciblée avec plus d'une centaine d'intervenants clés

CONSULTATION SUR LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PROPOSÉES

EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS

Janvier à mars 2021

- Réception et examen des réponses reçues lors du processus de consultation publique
- Convocation du comité consultatif stratégique spécial pour étudier les observations reçues de la part du public et en discuter
- Sélection de la liste finale de priorités stratégiques du CIPVP 2021 à 2025

Avril 2021

- Publication du rapport final annonçant les priorités stratégiques du CIPVP 2021 à 2025
- Début du processus de mise en œuvre des priorités stratégiques et de l'élaboration de plans d'action de concert avec des intervenants clés

PUBLICATION DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CIPVP 2021 À 2025

Annexe C : Critères employés pour dresser la liste restreinte de priorités éventuelles

Pertinence pour la population ontarienne

- Est-ce que la priorité proposée revêt beaucoup d'importance pour la population ontarienne, et est-ce qu'il en sera ainsi au cours des cinq prochaines années?
- La priorité proposée risque-t-elle d'avoir des répercussions négatives sur la population ontarienne? Est-il possible de réduire ou d'éliminer ces risques?
- Ces risques et ces répercussions toucheraient-ils particulièrement certains particuliers ou groupes?

Influence possible

- L'adoption de la priorité proposée servira-t-elle les objets des lois sur l'accès et la protection de la vie privée en Ontario?
- Existe-t-il une possibilité réaliste d'apporter des améliorations significatives dans ce domaine prioritaire au cours des cinq prochaines années?
- Y a-t-il une lacune en matière de leadership que le CIPVP peut combler dans ce domaine prioritaire?
- Y a-t-il des partenaires avec qui le CIPVP pourrait collaborer pour exercer une influence plus importante?

Capacité du CIPVP

- La priorité proposée relève-t-elle du mandat du CIPVP?
- La priorité proposée correspond-elle aux points forts du CIPVP (et aux travaux déjà réalisés à ce sujet)?
- Le CIPVP peut-il raisonnablement prendre en charge cette priorité proposée compte tenu des ressources dont il dispose actuellement?

Annexe D : Liste des priorités et approches transversales éventuelles

Les six priorités stratégiques éventuelles faisant partie de la liste restreinte ayant fait l'objet de consultations publiques élargies étaient les suivantes :

La prestation de services gouvernementaux numériques

Objectif Proposé : Le CIPVP sera une source fiable de conseils indépendants pour les institutions gouvernementales qui cherchent à numériser leurs services, et les tiendra responsables de respecter les droits des particuliers qui utilisent ces services en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information.

Alors que les institutions gouvernementales se tournent vers la prestation de services numériques, phénomène que la COVID-19 a accéléré, il est essentiel d'éviter que les améliorations apportées aux services et les gains d'efficacité ne se fassent au détriment des droits relatifs à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée de la population ontarienne. La prestation de services numériques est plus qu'une simple conversion individuelle d'un processus basé sur le papier. Si le passage à la prestation de services numériques favorise une plus grande efficacité, il soulève également de nouvelles considérations en matière de protection de la vie privée. Par exemple, lorsqu'il accède à de nouveaux services numériques, un particulier peut avoir besoin d'outils supplémentaires pour s'identifier et s'authentifier de manière sécurisée. Les gouvernements cherchent de plus en plus à associer des données et à partager des renseignements entre ministères et services, afin de rationaliser et d'améliorer les services à la population. La sécurité sera aussi un facteur important, car le passage aux services gouvernementaux en ligne rend les plateformes de services numériques et les informations qu'elles contiennent particulièrement vulnérables aux cyberattaques. De plus, certaines plateformes de prestation de services numériques et en ligne sont conçues, réalisées et exploitées par des tiers pour le compte d'organisations gouvernementales, ce qui peut susciter des préoccupations quant à l'endroit où ces tiers stockent les données personnelles des utilisateurs et à l'usage qu'ils en feront. S'appuyant sur les travaux qu'il a déjà réalisés en la matière, le CIPVP pourrait aider les institutions à passer à la prestation de services en ligne en contribuant à l'élaboration de normes de partage de données, en procurant des modèles de cadres de gouvernance de données et en fournissant des conseils sur les facteurs relatifs à la protection de la vie privée et à la sécurité dont il faut tenir compte lorsqu'on utilise des plateformes numériques.

La transparence et le gouvernement ouvert

Objectif Proposé : Le CIPVP réduira les obstacles à l'accès aux informations détenues par le gouvernement en favorisant des processus d'accès à l'information efficaces, des divulgations proactives et une culture générale de gouvernement ouvert, tout en protégeant les renseignements personnels des particuliers.

Il est essentiel que les citoyens aient accès aux informations non identificatoires dont ils ont besoin pour pouvoir demander des comptes à leur gouvernement, exprimer leurs opinions, et prendre des décisions et faire des choix, ce qui constitue la pierre angulaire de notre démocratie. Une approche ouverte implicite concernant les informations détenues par le gouvernement offre de nombreux bénéfices sociaux importants pour la population ontarienne. Une culture générale de transparence et d'ouverture permet aux Ontariennes et aux Ontariens de tenir leur gouvernement responsable de ses actions et des décisions qu'il prend au nom des citoyens qu'il sert. Un gouvernement ouvert favorise des débats politiques éclairés et confère la liberté de choix nécessaire pour préserver l'intégrité de nos institutions publiques et les piliers de notre démocratie. La transparence proactive permet aussi au gouvernement de réaliser des gains d'efficacité, de réduire les ressources affectées au traitement des demandes d'accès à l'information, de favoriser la confiance des citoyens à son égard et d'accélérer l'adoption par les citoyens de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives. Le CIPVP plaide depuis longtemps en faveur du règlement des appels touchant l'accès à l'information par la médiation, et d'un gouvernement ouvert et transparent. Le CIPVP peut miser sur ce travail en cherchant à rationaliser le régime d'accès à l'information, en préconisant le recours accru à la divulgation proactive et en réclamant la modernisation des textes de loi.

L'utilisation responsable des données pour le bien commun

Objectif Proposé : Le CIPVP réunira des partenaires concernés et travaillera avec eux pour élaborer des cadres de gouvernance qui favorisent l'utilisation responsable des données à des fins novatrices et bénéfiques pour la société.

Pour exploiter pleinement le potentiel des données nécessaires à la résolution de certains des problèmes les plus urgents de la société, il est essentiel de mettre en place des cadres de gouvernance appropriés pour garantir que ces données sont utilisées de manière responsable. La promotion d'approches et de solutions novatrices et entrepreneuriales nécessite souvent un partage intersectoriel des informations dans le cadre d'efforts concertés visant à relever les défis les plus complexes dans des domaines tels que la santé, l'équité, la pauvreté, l'éducation et l'environnement. Afin de favoriser le traitement responsable des données, on a commencé à élaborer des cadres de gouvernance de données. Le CIPVP pourrait miser sur ces cadres afin de concentrer ses efforts sur la création d'un ou de plusieurs mécanismes de partage de données qui soient fiables, pratiques et respectueux de la vie privée. Le CIPVP pourrait réunir des groupes interdisciplinaires et multisectoriels d'intervenants et tirer parti de leur expérience à ce jour pour élaborer des cadres de gouvernance des données qui soient équitables, responsables et transparents, conformément aux valeurs et aux réalités de la population ontarienne.

L'accès à l'information et la protection de la vie privée chez les jeunes

Objectif Proposé : Le CIPVP se fera le champion des droits des enfants et des jeunes de l'Ontario en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée, en les aidant à affirmer leur indépendance, à se protéger et à faire des choix éclairés concernant leurs renseignements personnels.

Il est primordial que le droit à la vie privée des jeunes soit adéquatement protégé, et que ceux-ci soient en mesure de comprendre comment gérer l'utilisation de leurs renseignements personnels dans différents contextes et aient la possibilité d'apprendre, de grandir et de se développer en toute sécurité. Partout dans le monde, les gouvernements reconnaissent que les enfants et les jeunes sont des populations vulnérables dont les droits relatifs à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information méritent une attention et un soutien particuliers. Le renforcement des droits des jeunes en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information passe par l'application de principes équitables en matière de gestion des renseignements, tels que le consentement, la minimisation des données, la conservation et la responsabilité, d'une manière adaptée à l'âge et à la culture. Il s'agira notamment d'identifier et de résoudre les problèmes systémiques liés aux droits relatifs à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, ainsi que les effets disproportionnés que subissent les enfants, les jeunes et leurs familles dans les populations marginalisées. Le CIPVP s'est imposé comme un chef de file en matière de protection de la vie privée des jeunes et de littératie numérique. Continuer à nous concentrer sur ce domaine stratégique nous permettrait de renforcer nos atouts en abordant les nombreuses nouvelles questions soulevées par l'apprentissage en ligne et les considérations particulières qui se posent au sein des populations vulnérables. Le CIPVP pourrait réunir un large éventail de partenaires pertinents pour travailler à la création d'un code d'accès à l'information et de protection de la vie privée pour les enfants de l'Ontario.

La nouvelle génération des forces de l'ordre

Objectif Proposé : Le CIPVP établira et fera respecter les limites nécessaires pour veiller à ce que l'adoption de nouvelles technologies par les forces de l'ordre afin de protéger la sécurité publique respecte également les droits de la population ontarienne en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Afin d'établir et de maintenir un lien de confiance entre la population ontarienne et les forces de l'ordre, il est essentiel que les services de police et les autres organismes soient transparents et comptables des renseignements personnels qu'ils recueillent, utilisent et divulguent au moyen des technologies qu'ils déploient et des pouvoirs qu'ils exercent au nom de la sécurité publique. La collecte de renseignements a toujours été une fonction centrale des services de police. Or, l'ampleur de la collecte, ainsi que la numérisation et l'automatisation de ce processus, se sont accrues ces dernières années, facilitées par l'utilisation de la technologie. Cette tendance continuera probablement à s'accroître, particulièrement grâce à l'accès légal à l'information recueillie par des tiers du secteur privé. Si les progrès technologiques peuvent conduire à une efficacité accrue du travail policier, ils peuvent également avoir un effet important sur les droits relatifs à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information s'ils ne sont pas utilisés d'une manière appropriée et respectueuse de la vie privée. Le CIPVP s'est doté d'une solide capacité de surveillance des pratiques de gestion des

données des services de police et peut continuer de s'appuyer sur cette assise de concert avec les organes de surveillance de la police, les commissions des droits de la personne et les groupes de la société civile. Compte tenu de l'attention portée actuellement aux services de police en Ontario et dans tout le pays, le CIPVP a l'occasion de continuer à promouvoir une culture de transparence, de responsabilité et de proportionnalité accrues dans le domaine du maintien de l'ordre en menant des consultations actives sur les technologies de surveillance de nouvelle génération avant leur utilisation.

La confiance dans la santé virtuelle

Objectif Proposé : Le CIPVP contribuera à soutenir un système de soins de santé virtuel qui respecte les droits de la population ontarienne en matière de vie privée et d'accès à l'information et qui est fondé sur la dignité humaine et la confiance.

La confiance dans le traitement des renseignements personnels sur la santé est essentielle pour accroître l'adoption des technologies numériques de la santé et, en fin de compte, améliorer les résultats des soins de santé pour les particuliers et les populations. La numérisation accrue des renseignements sur la santé, le passage accéléré à des services de santé virtuels et l'importance accrue accordée à l'interopérabilité des actifs de santé numériques de l'Ontario ont augmenté le nombre et la diversité des organisations qui fournissent des services de santé à la population ontarienne (y compris dans le secteur privé). L'application élargie de l'apprentissage automatique et d'autres techniques d'intelligence artificielle promet d'améliorer les résultats pour la santé des particuliers et l'efficacité globale du système de santé, mais elle suscite également d'autres préoccupations, telles que le risque de faux positifs et de discrimination. Il faut établir des responsabilités claires et transparentes dans ces flux de données complexes, tant à l'intérieur qu'au-delà des limites de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)*. Depuis longtemps, le CIPVP s'est imposé comme un chef de file en matière de protection de la vie privée dans le secteur de la santé. En s'appuyant sur son expérience et son expertise, ainsi que sur la *LPRPS*, un texte de loi ontarien rigoureux, le CIPVP pourrait élaborer de nouveaux cadres dans le domaine de la santé numérique, en particulier à l'intersection des secteurs public, privé et de la santé. Il pourrait notamment donner des orientations en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée pour la prestation de services de santé virtuels, promouvoir l'utilisation des données sur la santé pour la recherche et les systèmes d'intelligence artificielle, et permettre aux Ontariennes et aux Ontariens d'accéder à leurs propres renseignements personnels, de les gérer et de les stocker en toute sécurité par l'entremise de portails de santé personnels, d'applications de santé numériques et de capteurs corporels.

Approches transversales

En plus de dresser la liste restreinte de priorités stratégiques, le CIPVP a également réfléchi à la manière dont il pourrait faire avancer chacune de ces priorités. Il a dégagé quatre approches transversales qui pourraient être appliquées à toutes les priorités stratégiques pour renforcer davantage la portée de son travail.

Accessibilité et équité

Le CIPVP appliquera une grille d'accessibilité et d'équité à son évaluation des programmes et technologies liés à ses priorités, ainsi qu'à ses propres services et processus.

Renforcement des capacités

- Le CIPVP renforcera ses capacités internes en améliorant la formation du personnel et en rassemblant des connaissances auprès de diverses parties prenantes.
- Il informera les organisations sur la manière dont elles peuvent concrètement respecter leurs obligations en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information.
- Il soutiendra la recherche sur les technologies renforçant la protection de la vie privée et d'autres avancées en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.
- Il aidera le public à faire valoir ses droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée

Travaux visionnaires mais pragmatiques

Les travaux du CIPVP relativement à ses priorités stratégiques seront visionnaires et orientés vers l'avenir tout en tenant compte des défis d'aujourd'hui et de la nécessité de fournir des conseils et orientations pratiques.

Collaboration et consultation

- Le CIPVP consultera un éventail de parties prenantes et collaborera avec elles afin d'adopter une approche globale qui reflète des perspectives multiples.
- Il coordonnera ses efforts avec ceux d'autres organismes de réglementation.

Priorités stratégiques du CIPVP 2021–2025



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

2, rue Bloor Est,
bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

www.ipc.on.ca
416-326-3333
info@ipc.on.ca

Avril 2021